



DOSSIER DE CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE COMPÉTITION DE BIATHLON AU GRAND-BORNAND

CONCERTATION PRÉALABLE
DU 1^{er} JUILLET AU 1^{er} AOÛT 2026





ÉDITO



DES PROJETS UTILES, DURABLES ET PORTEURS D'HÉRITAGE pour les territoires hôtes

La Solideo Alpes 2030 porte une ambition forte : bâtir les ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, tout en laissant un héritage durable aux territoires et à leurs habitants. Au cœur de cette mission, la concertation du public constitue un pilier essentiel. Habitants, élus, acteurs locaux, associations et usagers sont pleinement associés aux réflexions et aux décisions, afin de concevoir des équipements utiles, adaptés et partagés. Ce dialogue continu permet d'ancrer chaque projet dans les réalités des territoires et d'en garantir l'appropriation sur le long terme.

Notre mission dépasse l'échéance des Jeux, elle vise à faire de cet événement exceptionnel un véritable levier de développement pour les territoires. Avec exigence et transparence, nous concevons des infrastructures respectueuses des équilibres de la montagne, pensées dès l'origine pour des usages durables après les Jeux.

Damien Robert

Directeur général exécutif de la Solideo Alpes 2030



SOMMAIRE

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET	6
SOLIDEO ALPES 2030.....	7
LA GOUVERNANCE DU PROJET ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL	8
Les acteurs du projet	8
Les études conduites dans le cadre du projet	9
Les prochaines étapes	9
LE SITE HAUTE-SAVOIE	10
POURQUOI ADAPTER LE SITE DE COMPÉTITION DE BIATHLON DU GRAND-BORNAND ?	10
Un site déjà reconnu, à mettre au niveau des exigences olympiques	10
Répondre à deux temporalités: les Jeux et l'héritage.....	11
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE COMPÉTITION DE BIATHLON DU GRAND-BORNAND	11
Le projet proposé par la Solideo Alpes 2030.....	11
Les types de travaux prévus	12
Les coûts prévisionnels du projet	12
LES EFFETS ATTENDUS ET L'HÉRITAGE POUR LE TERRITOIRE	13
Un héritage sportif.....	13
Un héritage pour les déplacements et le fonctionnement du village	13
Une intégration paysagère et patrimoniale soignée.....	13
LES ENJEUX DU PROJET	14
Les bénéfices socio-économiques attendus.....	14
Les enjeux d'aménagement du territoire	14
Les enjeux fonciers.....	14
Les enjeux environnementaux	14
Le réseau hydraulique et le franchissement du Borne	15
L'enneigement et la sobriété des ressources	15
Les enjeux du chantier	15
LA DÉMARCHE DE CONCERTATION	16
Pourquoi une concertation ?	16
Les modalités d'information et de contribution du public sur le projet	17
Le dispositif de contribution	18

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Depuis 2013, Le Grand-Bornand s'est imposé comme une place forte du biathlon international. La commune accueille régulièrement, au cœur du village, des étapes de Coupe du monde IBU sur le stade Sylvie Becaert. En une décennie, l'événement est devenu un rendez-vous incontournable du circuit mondial et un marqueur fort de l'identité sportive du territoire.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, l'accueil des épreuves nécessite toutefois des aménagements complémentaires sur le site de compétition de biathlon du Grand-Bornand. Le site dispose déjà d'une solide expérience d'organisation, mais les exigences olympiques supposent d'adapter certaines fonctionnalités : locaux techniques, franchissements et cheminements, plateformes techniques, pistes de ski, réseaux d'enneigement et réseaux nécessaires à la compétition.

Les travaux envisagés s'organisent autour de **quatre grands types de travaux** :

- **La réhabilitation d'un bâtiment afin d'adapter les locaux aux besoins nécessaires au bon fonctionnement du site,**
- **La création de la voie d'accès à la zone équipe comprenant un ouvrage de franchissement du Borne,**

- **La réalisation d'aménagements visant à améliorer la sécurité, l'exploitation et le fonctionnement du site,**
- **Des travaux de prolongation de la piste de ski et d'amélioration des équipements de production de neige dans une logique de maîtrise et d'optimisation des ressources.**

Ces interventions doivent permettre de **répondre aux besoins des Jeux tout en améliorant durablement le fonctionnement du site.**

Le projet est aussi pensé comme un héritage durable et doit permettre de renforcer la pratique du biathlon et des activités nordiques, de consolider la capacité d'accueil du site pour les événements internationaux, et de mieux organiser les circulations autour du stade Sylvie Becaert. En outre, il tient à cœur aux tenants du projet de porter une attention particulière à l'intégration des aménagements et à leur cohérence avec les caractéristiques du Grand-Bornand.





Chapelle du Chinailon

SOLIDEO ALPES 2030

Capitalisant sur le succès de l'organisation des Jeux de Paris 2024, les partenaires du projet « Alpes Françaises 2030 » ont créé un établissement public dédié à la livraison des ouvrages olympiques sur le modèle de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques créée pour les besoins des Jeux de Paris 2024, dénommée Solideo Alpes 2030.

Chargée de coordonner et, pour certains ouvrages, de piloter directement la réalisation des infrastructures nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, la Solideo Alpes 2030 assure un triple rôle, à la fois aménageur, superviseur et financeur, et porte à la concertation les projets sous sa direction de maîtrise d'ouvrage.

Afin de réaliser ou faire réaliser ce programme d'investissement, elle interviendra soit en qualité de maître d'ouvrage direct pour certains ouvrages ou certaines opérations d'aménagement, soit en qualité de coordinateur et de superviseur d'une pluralité de maîtres d'ouvrage responsables d'opérations nécessaires à l'organisation des Jeux.

Elle assurera ainsi la coordination d'une communauté d'environ vingt maîtres d'ouvrage.

En ce sens, sa mission consiste à livrer des ouvrages sobres, durables, pensés pour durer sur quatre sites : la Savoie, la Haute-Savoie, le Briançonnais et la ville de Nice.



Massif des Aravis

LA GOUVERNANCE DU PROJET ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

LES ACTEURS DU PROJET

Le projet d'aménagement du site de compétition de biathlon du Grand-Bornand repose sur une gouvernance partenariale associant la maîtrise d'ouvrage, les collectivités, les partenaires institutionnels, les acteurs du mouvement sportif, les services de l'État et les équipes techniques chargées des études. Cette organisation doit permettre de concilier les exigences d'accueil des Jeux, les besoins du territoire, les contraintes réglementaires et les enjeux d'insertion locale.

■ **Solideo Alpes 2030, maître d'ouvrage du projet**
La Solideo Alpes 2030 organise les études, coordonne les intervenants, veille à la cohérence de l'opération et s'assure de sa bonne articulation avec les objectifs de livraison olympique, les besoins d'héritage et les procédures nécessaires à sa réalisation.

■ **La commune du Grand-Bornand et les collectivités partenaires**

La commune, les collectivités territoriales et les partenaires publics concernés sont associés à la réflexion sur l'insertion du projet, ses effets sur le fonctionnement du village, les accès, les usages locaux, les équipements et les perspectives d'héritage.

■ **Le COJOP des Alpes Françaises 2030 et les acteurs sportifs**

Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes Françaises 2030 est chargé de la préparation opérationnelle des Jeux. Il utilisera les sites en phase olympique et assurera la mise en place des installations temporaires nécessaires.

■ Les équipes de maîtrise d'œuvre et bureaux d'études

Les études techniques, environnementales, hydrauliques, paysagères, foncières et de fonctionnement du site permettent d'objectiver les contraintes, de préciser les choix d'aménagement et d'identifier les mesures d'évitement, de réduction ou d'accompagnement nécessaires.

■ Les services de l'État et acteurs institutionnels associés

Ils interviennent dans l'encadrement réglementaire et l'instruction des procédures liées à l'eau, à l'environnement, à la sécurité, à l'urbanisme, au foncier ou à l'organisation des travaux.

LES ÉTUDES CONDUITES DANS LE CADRE DU PROJET

Le projet est présenté à partir d'un préprogramme et des premiers schémas d'aménagement.

Ces documents identifient les grandes composantes de l'opération, les principaux secteurs concernés et les fonctionnalités à renforcer pour permettre l'accueil des épreuves dans les conditions attendues.

Les études en cours et à venir doivent préciser l'insertion des aménagements, leur dimensionnement, leurs effets sur le fonctionnement du site et du village, ainsi que les mesures d'accompagnement nécessaires.

Elles portent notamment sur :

- Les travaux de pistes de ski, à l'instar d'une prolongation de 600 m dans le secteur du Pessey,
- Les travaux de terrassement pour la zone équipes et l'accueil des spectateurs,

- La création de la voie d'accès à la zone équipe comprenant un ouvrage de franchissement du Borne,
- La sécurisation du réseau de production de neige,
- L'amélioration des cheminements, des accès et de la sécurité des flux,
- La mise à niveau des réseaux nécessaires à la compétition, notamment fibre optique et réseaux techniques,
- L'agrandissement du garage à dameuses,
- L'insertion paysagère du site sportif, du bâtiment, de la plateforme d'accueil de la zone équipe et de ses abords,
- Les incidences environnementales, hydrauliques, foncières et de chantier.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Le calendrier du projet est directement lié à l'échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030.

La poursuite de la conception et des études techniques permettra de stabiliser les choix d'aménagement, de préciser les conditions d'insertion et de préparer les dossiers réglementaires nécessaires.

À ce stade, le calendrier s'organise autour de cinq grandes étapes :

- Finalisation des études de conception,
- Poursuite de la maîtrise foncière lorsque nécessaire,
- Instruction des procédures réglementaires,
- Préparation des travaux,
- Réalisation des aménagements et mise en service avant les Jeux d'hiver d'Alpes 2030.

Les éventuelles adaptations issues de la concertation seront intégrées dans cette trajectoire, dans le respect des contraintes du calendrier olympique.

LE SITE HAUTE-SAVOIE

En Haute-Savoie, **les ouvrages de la Solideo Alpes 2030 s'inscrivent dans un territoire de montagne remarquable**, vivant et déjà fortement structuré par les usages touristiques, sportifs et résidentiels. Le massif des Aravis concentre des paysages d'exception, des centralités villageoises dynamiques, une tradition d'accueil de grands événements internationaux et un attachement fort à la qualité du cadre de vie.

Dans cette géographie alpine, Le Grand-Bornand occupe une place particulière. **Le village associe une identité patrimoniale forte, une pratique sportive ancrée, une attractivité touristique importante et une capacité d'accueil d'événements internationaux de premier plan.**

Les aménagements liés aux Jeux doivent donc trouver un équilibre entre performance sportive, sobriété, insertion paysagère, préservation des usages locaux et bénéfices durables pour les habitants.

La concertation a pour rôle de **rendre ces opérations lisibles**, d'en partager les objectifs, d'éclairer leurs impacts et de mettre en discussion leur utilité



Elle doit permettre d'accompagner des aménagements pensés pour l'échéance olympique, mais aussi pour renforcer les équipements sportifs, les conditions d'accueil et la vie en montagne toute l'année.

POURQUOI ADAPTER LE SITE DE COMPÉTITION DE BIATHLON DU GRAND-BORNAND ?

UN SITE DÉJÀ RECONNU, À METTRE AU NIVEAU DES EXIGENCES OLYMPIQUES

Le Grand-Bornand accueille depuis 2013 des compétitions internationales de biathlon.

Cette expérience constitue **un atout majeur pour les Jeux d'hiver d'Alpes 2030** : le territoire connaît déjà les exigences qu'implique un événement d'envergure, les flux de spectateurs, les besoins des équipes, les demandes médias et l'organisation d'un site sportif au cœur du village.

Cependant, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030 nécessite des aménagements complémentaires. Les standards olympiques impliquent des parcours adaptés aux formats des épreuves, des accès sécurisés et séparés pour les différents publics, des espaces de travail suffisants pour les équipes, des cheminements spectateurs plus fluides, des réseaux techniques fiables et une capacité de sécurisation de l'enneigement adaptée aux exigences de compétition.

RÉPONDRE À DEUX TEMPORALITÉS : LES JEUX ET L'HÉRITAGE

Le projet répond d'abord à une échéance précise : permettre l'accueil des épreuves de biathlon associées aux Jeux d'hiver d'Alpes 2030 dans des conditions conformes aux attentes sportives, techniques et opérationnelles. Il s'agit notamment de mettre à niveau les pistes, le bâtiment, les plateformes techniques, les réseaux et les ouvrages de franchissement nécessaires au fonctionnement du site. Il répond

aussi à une ambition de long terme, les aménagements ont vocation à renforcer durablement le site Sylvie Becaert, à améliorer l'organisation des grands événements, à consolider la pratique du biathlon et des activités nordiques, et à mieux intégrer le site sportif dans son environnement.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE COMPÉTITION DE BIATHLON DU GRAND-BORNAND

LE PROJET PROPOSÉ PAR LA SOLIDEO ALPES 2030

Le projet présenté à la concertation se compose de plusieurs catégories de travaux complémentaires. Elles ne doivent pas être comprises comme des interventions isolées, mais comme un ensemble fonctionnel destiné à améliorer le fonctionnement du site pendant les Jeux et après 2030.

Les schémas d'aménagement distinguent plusieurs fonctions principales: la zone de course, le pas de tir, l'anneau de pénalité, la zone équipes, les secteurs médias et TV, les zones spectateurs, les accès, et ouvrages de franchissement, ainsi que les espaces logistiques. La lisibilité de ces fonctions est un enjeu important pour la sécurité, la fluidité et l'insertion du site.

Aménagement des pistes et du stade :

1. · Prolongation du tunnel pour l'accès des médias au pas de tir
2. · Aménagement de la zone équipes
3. · Modernisation du réseau de neige de culture
4. · Aménagement de la voie d'accès à la zone équipe avec la création d'un ouvrage de franchissement du torrent et d'un ouvrage au niveau du croisement des pistes de compétition
5. · Aménagement des espaces nécessaires pour le bon accueil des spectateurs
6. · Création de la piste de compétition de 4 km dans le secteur Le Pessey pour permettre l'accueil de l'épreuve olympique « Individuelle »
7. · Création de locaux pour la logistique par extension du bâtiment garage à dameuse
8. · Renforcement du réseau fibre optique pour les besoins TV

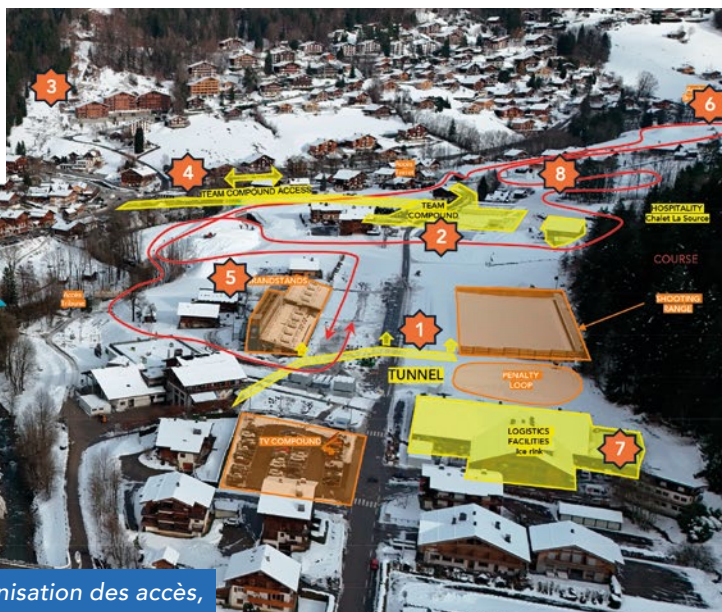


Schéma prévisionnel d'aménagement du site - organisation des accès, zones spectateurs, équipes et logistique

LES TYPES DE TRAVAUX PRÉVUS

Les aménagements envisagés sont présentés en quatre catégories afin de faciliter la compréhension du projet. Cette organisation distingue les interventions relatives aux bâtiments, aux accès et aux circulations, aux plateformes techniques ainsi qu'aux infrastructures sportives et réseaux d'enneigement. Les études en cours permettront d'en préciser les caractéristiques et les modalités de réalisation.

■ Travaux sur un bâtiment

Ces travaux visent à adapter et améliorer les locaux nécessaires au fonctionnement du site de biathlon. Ils comprennent notamment l'extension du garage à dameuse et l'aménagement d'espaces techniques et logistiques destinés à répondre aux besoins d'exploitation du site.

Conçus pour répondre aux besoins du site de biathlon du Grand-Bornand et du domaine nordique, ces aménagements permettront d'améliorer les conditions de fonctionnement et d'entretien des équipements ainsi que l'organisation des compétitions accueillies sur le site. Ces espaces seront également mis à disposition du COJOP dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030.

Une attention particulière sera portée à leur insertion architecturale et paysagère afin d'assurer leur intégration dans un environnement situé à proximité immédiate du centre-village.

■ Travaux de création de la voie d'accès à la zone équipe comprenant un ouvrage de franchissement du Borne

Cette catégorie regroupe les aménagements destinés à améliorer les accès et les circulations liés au fonctionnement du site. Elle comprend la création d'un ouvrage de franchissement du Borne permettant l'accès à la zone équipes ainsi que les aménagements hydrauliques associés. Elle intègre également la prolongation du tunnel piéton sous le stade, destinée à améliorer les circulations internes et le fonctionnement du site lors des compétitions.

Ces aménagements permettront de mieux organiser les déplacements autour du site, de sécuriser les cheminements piétons et d'améliorer les accès dans un secteur aujourd'hui particulièrement contraint.

■ Travaux d'infrastructure pour les plateformes techniques

Les plateformes techniques correspondent aux espaces nécessaires à l'accueil et au fonctionnement des différentes activités liées aux compétitions. Leur aménagement comprend notamment l'adaptation des terrains, l'organisation des accès, la mise à niveau des réseaux et la création des équipements nécessaires au fonctionnement du site.

Ces travaux visent à améliorer les conditions d'exploitation du stade, à renforcer la sécurité et à faciliter l'organisation des compétitions ainsi que l'accueil des équipes, des médias, des spectateurs et des personnels techniques.

■ Travaux de prolongation de la piste de ski et d'amélioration des équipements d'enneigement

Cette catégorie regroupe les aménagements nécessaires à l'adaptation sportive du site. Elle comprend notamment l'extension de la piste de compétition dans le secteur du Pessey afin de permettre l'accueil de l'épreuve individuelle, des travaux de nivellement et d'élargissement, l'adaptation de certains ouvrages hydrauliques ainsi que l'évolution des réseaux nécessaires au fonctionnement du site.

Elle intègre également la modernisation des équipements d'enneigement afin de renforcer la fiabilité des conditions d'exploitation et d'optimiser la production de neige lorsque les conditions météorologiques sont les plus favorables.

Ces aménagements permettront de répondre aux exigences sportives des compétitions internationales tout en améliorant durablement le fonctionnement du domaine nordique.

LES COÛTS PRÉVISIONNELS DU PROJET

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 16,6 millions d'euros. Il sera affiné au fur et à mesure

de la consolidation des études et des arbitrages techniques.

LES EFFETS ATTENDUS ET L'HÉRITAGE POUR LE TERRITOIRE

UN HÉRITAGE SPORTIF

Le stade de biathlon du Grand-Bornand présente la particularité d'être un site majoritairement non permanent, dont une grande partie des installations nécessaires aux compétitions est mise en place de manière temporaire lors des grands événements sportifs.

Les aménagements prévus visent à conforter durablement la place du Grand-Bornand parmi les sites de référence du biathlon international. Ils permettront d'adapter les infrastructures permanentes aux

exigences des compétitions de haut niveau, d'améliorer les conditions d'organisation des événements sportifs et de renforcer le fonctionnement du site de biathlon.

Ces investissements bénéficieront également au domaine nordique, dont le site constitue la principale porte d'entrée, en améliorant les conditions d'exploitation et d'accueil tout au long de l'année.

UN HÉRITAGE POUR LES DÉPLACEMENTS ET LE FONCTIONNEMENT DU VILLAGE

La création d'un accès à la zone équipes par un ouvrage de franchissement du Borne et l'amélioration des liaisons autour du site contribueront à mieux organiser les déplacements dans un secteur particulièrement contraint.

Ces aménagements permettront de **sécuriser les cheminements piétons, de mieux répartir les**

différents flux de circulation et d'améliorer la desserte du site de biathlon ainsi que du départ des activités nordiques.

Au-delà des compétitions, ils contribueront à améliorer l'organisation des déplacements et le fonctionnement de ce secteur du village.

UNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE SOIGNÉE

Situé à proximité immédiate du centre-village, le site de biathlon s'inscrit dans un environnement paysager et patrimonial de grande qualité. Cette proximité impose une attention particulière à l'intégration des aménagements et à leur cohérence avec les caractéristiques du Grand-Bornand.

Le projet recherchera une insertion paysagère soignée des différents ouvrages et équipements, à travers le traitement des bâtiments, des cheminements, des talus, des espaces techniques et des revêtements, tout en préservant les vues et la qualité des paysages qui participent à l'identité du village.



LES ENJEUX DU PROJET

À ce stade des études, plusieurs enjeux se dégagent : les bénéfices attendus pour le territoire, l'intégration des aménagements dans leur environnement, les enjeux fonciers, les ouvrages de franchissement

et de liaison, les infrastructures sportives et réseaux d'enneigement ainsi que les incidences temporaires liées au chantier.

LES BÉNÉFICES SOCIO-ÉCONOMIQUES ATTENDUS

Le projet doit permettre de conforter durablement la capacité du Grand-Bornand à accueillir des compétitions internationales de biathlon et à maintenir son positionnement parmi les sites de référence de la discipline. Au-delà des Jeux Olympiques

et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, il contribuera à soutenir l'activité économique locale liée au tourisme, à l'événementiel et aux activités de montagne, tout en renforçant l'attractivité sportive du territoire.



LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le projet s'inscrit sur **un site de compétition existant** qui accueille régulièrement des étapes de Coupe du monde de biathlon. Il présente la particularité d'être un site majoritairement non permanent, dont une grande partie des installations nécessaires aux compétitions est mise en place de façon temporaire lors des événements sportifs.

dans un environnement habité, à proximité immédiate du centre village et de la Maison du patrimoine bornandin, fera l'objet d'une attention particulière.

Les aménagements envisagés visent principalement à renforcer certaines infrastructures permanentes et à améliorer le fonctionnement du site. Leur intégration

Les études en cours permettront de préciser l'insertion des différents aménagements, notamment dans les secteurs du Pessey, du pas de tir, de l'Espace Grand-Bo, des plateformes techniques, des bâtiments et des cheminements reliant le centre village au site sportif.

LES ENJEUX FONCIERS

Le préprogramme identifie les besoins fonciers nécessaires à la réalisation de certains aménagements, notamment pour la création de la voie d'accès à la zone équipes et de l'ouvrage de franchissement du Borne.



La concertation a également vocation à **recueillir les observations relatives aux accès, aux usages existants, aux activités agricoles et aux conditions de remise en état des espaces concernés.**

Les études foncières permettront de **préciser les emprises concernées** et d'engager les échanges avec les propriétaires et ayants droit.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le projet s'inscrit dans un environnement de montagne sensible, à proximité du Borne et d'espaces naturels, agricoles et habités.

Les études environnementales permettront d'évaluer **les effets du projet sur les milieux naturels, la biodiversité, les paysages,**



la ressource en eau et les continuités écologiques.

La conception du projet visera à éviter les impacts lorsque cela est possible, à les réduire lorsqu'ils ne peuvent être évités et, le cas échéant, à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les compenser.

LE RÉSEAU HYDRAULIQUE ET LE FRANCHISSEMENT DU BORNE

Le projet prévoit la création d'un accès à la zone équipes par un ouvrage de franchissement du Borne. Cet aménagement constitue un élément structurant du projet et permettra d'améliorer l'organisation des accès et des circulations autour du site.

Les études en cours permettront de définir les aménagements nécessaires afin de garantir sa compatibilité avec le fonctionnement du torrent, les écoulements, les risques de crue, la stabilité des berges et les exigences réglementaires applicables.

L'ENNEIGEMENT ET LA SOBRIÉTÉ DES RESSOURCES

Les travaux prévus sur les pistes et les équipements d'enneigement visent à garantir les conditions d'accueil des compétitions et à améliorer durablement le fonctionnement du domaine nordique.

Ils comprennent notamment l'extension de la piste de compétition dans le secteur du Pessey afin de permettre l'accueil de



l'épreuve individuelle, ainsi que l'adaptation et la modernisation des équipements d'enneigement.

L'objectif est de concilier les besoins d'exploitation du site avec une utilisation maîtrisée des ressources, en optimisant la production de neige lorsque les conditions météorologiques sont les plus favorables et en améliorant l'efficacité globale des installations.

LES ENJEUX DU CHANTIER

Les travaux nécessaires à la réalisation du projet pourront entraîner des perturbations temporaires pour les habitants, les usagers et les activités du secteur. Elles pourront notamment concerner la circulation, l'accès à certains secteurs, le bruit ou les emprises de chantier.

Ces incidences feront l'objet de mesures d'organisation et d'accompagnement afin d'en limiter les effets

et de maintenir le fonctionnement du site et du village dans les meilleures conditions possibles.

Un dispositif d'information du public sera mis en place tout au long du chantier afin de présenter les différentes phases de travaux, les éventuelles contraintes temporaires et les mesures mises en œuvre pour les accompagner.



Village du Grand-Bornand

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

La Solideo Alpes 2030 fait le choix d'une démarche fondée sur l'information, le dialogue et l'association progressive des publics.



Dans un contexte où les grands projets sont attendus autant qu'ils peuvent susciter d'interrogations, la concertation est conçue comme une condition de qualité des projets et non comme une formalité périphérique.

Elle doit permettre :

- D'expliquer les objectifs,
- De rendre **les opérations compréhensibles**,
- De recueillir les attentes et les vigilances,
- D'anticiper les contraintes techniques, foncières ou réglementaires,
- Et de nourrir des décisions plus robustes.

Cette participation s'inscrit dans la durée, avec une logique d'information continue, de **dispositifs adaptés aux réalités locales et d'attention particulière portée aux habitants, aux usagers, aux élus, aux associations et aux acteurs économiques.**

POURQUOI UNE CONCERTATION ?

La concertation permet d'éclairer le projet à un moment où ses grands objectifs et ses principales composantes sont identifiés, mais où certains choix doivent encore être précisés. Elle doit notamment aider à **mieux apprécier l'insertion du projet dans le site**, ses effets sur les circulations locales, les accès, les usages, les paysages, le fonctionnement du hameau de la Broderie, l'organisation des

cheminements spectateurs et les mesures environnementales à prévoir.

À ce stade, la concertation a pour objet de débattre des conditions d'aménagement, d'insertion et d'héritage du site, ainsi que des points de vigilance à prendre en compte dans la poursuite des études.



Village du Grand-Bornand

LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONTRIBUTION DU PUBLIC SUR LE PROJET

La démarche de concertation préalable sur le projet d'aménagement du site de compétition de biathlon du Grand-Bornand s'appuie sur un dispositif d'information et de participation pensé pour être accessible à tous les publics concernés. Il combine des outils numériques et physiques, des supports

d'information et des modalités de contribution, afin d'offrir à chaque habitant, usager ou acteur du territoire la possibilité de s'informer et de s'exprimer sur le projet dans les meilleures conditions.

■ Le dispositif d'information

Du 1^{er} juillet au 1^{er} août 2026, un dispositif de concertation, structuré de différents temps d'échanges est mis en place.

Plusieurs supports d'information complémentaires sont déployés pour garantir une diffusion large et accessible des informations relatives au projet, à ses enjeux et à son calendrier. Ces outils sont conçus pour toucher des publics variés, avec des modalités de consultation adaptées à chacun.

■ Le dossier de concertation et le bilan de concertation

Ce dossier de concertation constitue le document central d'information de la démarche. Structuré et pédagogique, il présente de manière complète et accessible l'ensemble des éléments nécessaires pour comprendre le projet et ses enjeux.

Ce document est disponible en version numérique sur le site dédié à la concertation, et en version papier lors des réunions publiques. Il est également intégré au kit de communication partenarial mis à disposition des collectivités.

À l'issue de la démarche, un bilan de concertation sera élaboré et rendu public. Il retracera l'ensemble des contributions reçues, les principaux enseignements de la démarche et les suites envisagées par la Solideo Alpes 2030.

UN DISPOSITIF DE CONCERTATION CONSTRUIT SUR TROIS PILIERS

- Informer largement
- Permettre la participation de tous
- Garantir la prise en compte des contributions

■ Le site internet dédié à la concertation

Un site internet dédié est accessible tout au long de la concertation à l'adresse suivante :

 participationcitoyenne.solideo-2030.com

Ce site constitue le point d'entrée stable et permanent de la concertation.

Il permet de :

- Consulter le calendrier des événements et des étapes de la concertation ;
- Télécharger l'ensemble des documents de concertation ;
- Accéder aux supports de présentation utilisés lors des réunions ;
- Suivre le déroulé de la démarche en temps réel ;
- Déposer une contribution en ligne via le registre numérique.



■ Le flyer d'information

Outil d'information pédagogique, le flyer présente l'ambition de la Solideo Alpes 2030 et le projet ainsi que les modalités de participation à la concertation.

■ L'affiche communicante de la concertation

Présente en mairie, l'affiche incite à la participation avec un QR code pour s'inscrire aux événements.

L'affiche réglementaire de la concertation

Un dispositif d'affichage réglementaire est déployé dans la commune du Grand-Bornand.

L'annonce légale dans la presse

Une annonce légale est parue dans les journaux suivants :

- Le Dauphiné libéré (74)
- Le Messenger (74)

■ Le dispositif d'information auprès des communes

Afin d'assurer une diffusion de l'information au plus près des habitants, un kit de communication est mis à disposition de la commune du Grand-Bornand.



Ces outils d'information permettent de relayer efficacement la démarche de concertation auprès des riverains en amont et pendant la concertation. Il comprend l'ensemble des outils d'information.

LE DISPOSITIF DE CONTRIBUTION

■ Le registre numérique

Le registre numérique est accessible en continu sur le site dédié à la concertation (participationcitoyenne.solideo-2030.com) pendant toute la durée de la démarche. Il constitue le point d'accès centralisé pour les contributions en ligne.

Il permet au public de :

- Consulter l'ensemble des documents de concertation mis en ligne ;
- Déposer une observation, une question ou une proposition à tout moment, depuis n'importe quel support (ordinateur, tablette, smartphone) ;
- Suivre l'avancement de la démarche et les mises à jour de la documentation.

■ Le registre papier en mairie

Le registre papier sera mis à disposition à la mairie du Grand-Bornand. Ce dispositif s'adresse aux habitants qui préfèrent ou ne peuvent pas utiliser les outils numériques, et garantit que chaque voix peut être entendue.


Ce registre permet au public de consulter les principaux éléments du projet et de consigner une contribution directement sur place, dans un espace familier et accessible. Il complète le registre numérique en offrant une modalité de participation de proximité, partagée et de plain-pied.

■ Le cahier d'acteur : une contribution argumentée pour les acteurs structurés

Le cahier d'acteur est une modalité de contribution spécifiquement conçue pour les acteurs structurés du territoire : collectivités, associations, acteurs économiques, institutions et organisations professionnelles.

Il leur offre la possibilité de formaliser une position argumentée sur le projet, en présentant leurs analyses, leurs attentes, leurs points de vigilance ou leurs propositions dans un cadre structuré et lisible. Le cahier d'acteur est ainsi un outil de dialogue constructif entre la maîtrise d'ouvrage et les parties prenantes organisées du territoire.

MODALITÉS PRATIQUES

Le gabarit du cahier d'acteurs ainsi que son mode d'emploi sont téléchargeables sur le site dédié :  participationcitoyenne.solideo-2030.com

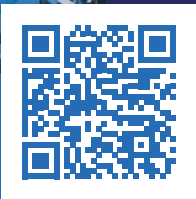
Les cahiers d'acteurs complétés sont à transmettre à la Solideo Alpes 2030 selon les modalités indiquées sur le site.





Solideo Alpes 2030
| Société de livraison |
des ouvrages olympiques

Site
Haute-Savoie



Retrouvez toutes les informations
liées à la concertation sur
participationcitoyenne.solideo-2030.com